



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

  

Vote	
<b>A l'unanimité</b>	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2026, le 21 Mars à 16:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FAZILLEAU Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents :** M. FAZILLEAU Philippe, Maire, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mme GUILLET Martine, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François, M. MENEAU Gilles, M. MONTIER Tanguy

**Secrétaire de séance :** M. LECARDEUR Jean-François

### D2026\_24 – Désignation du délégué du CNAS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération n°28.09.2012/6 du 28 septembre 2012 par laquelle il est décidé de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à compter du 01 janvier 2013.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner de nouveaux délégués (1 élu et 1 agent) pour les 6 années à venir dont le rôle est de participer à la vie des instances du CNAS et de relayer l'information ascendante et descendante. Il participe à l'assemblée départementale annuelle. Il informe par tout moyen approprié les agents de sa collectivité ainsi que l'autorité territoriale des modifications adoptées.

Le Maire invite alors à l'assemblée délibérante à procéder à la désignation d'un délégué élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

– **désigne** le délégué élu du CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Mr FAZILLEAU Philippe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,  
M. FAZILLEAU Philippe



Le Secrétaire de séance,  
M. LECARDEUR Jean-François